

*Questions orales*

**M. MacKay:** J'aimerais que le solliciteur général examine lui aussi le document et j'aimerais lui demander si des discussions ont lieu avec les procureurs généraux ou les solliciteurs généraux des diverses provinces. J'aimerais savoir si les provinces ont été tenues bien au courant de cette étude très intéressante. Je sais qu'il y a eu de brefs entretiens à Charlottetown. Y a-t-il plus d'une étude à ce sujet? En a-t-on entrepris une qui l'emporte sur la première ou qui la modifie?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, je garantis au député que le gouvernement n'a pas l'intention de remplacer la police provinciale du Québec ou la police provinciale de l'Ontario. Rien n'indique non plus que mon ministère compte le faire.

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au sujet d'une autre chose qui concerne la même étude. Le ministre peut-il dire ce qui se passe à propos de la possibilité que la GRC se charge d'activités policières dans les ports et qu'elle cesse de s'occuper de l'application des lois sur les narcotiques. A-t-on discuté de ces questions avec les diverses provinces?

**M. Blais:** En ce qui concerne les activités policières pour les ports, je pense qu'un bill a été présenté à la Chambre à ce sujet. Je vois que le ministre de la Justice n'est pas certain que ce soit le cas. Il faudra que j'examine la mesure en question. En ce qui concerne l'application des lois sur les narcotiques, cette question relève du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner notre rôle à cet égard.

\* \* \*

[Français]

## LES FINANCES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRENDRA DES MESURES POUR QUE LES QUÉBÉCOIS TOUCHENT L'ARGENT AUQUEL ILS ONT DROIT

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le conflit qui oppose Ottawa et Québec au sujet de la taxe de vente, il ne convient plus, et le ministre est d'accord avec moi à ce sujet, de jongler avec les mots. Hier le très honorable premier ministre s'est engagé de façon formelle à rendre au Québec tout l'argent auquel il aurait eu droit en vertu de la proposition du ministre lui-même. Pour donner de la crédibilité aux propos du premier ministre, le ministre des Finances est-il disposé, aujourd'hui, à dire et à expliquer à la Chambre de quelle façon les Québécois pourraient toucher cet argent tout en respectant le désir unanime de l'Assemblée nationale.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur le président, hier, le premier ministre a déclaré ce que j'avais moi-même déclaré, vendredi dernier, savoir que nous n'avons pas l'intention de pénaliser les Québécois du fait que le gouvernement du Québec ne veut absolument pas s'entendre avec le gouvernement fédéral, même si à deux reprises, depuis la présentation de mon budget, j'ai fait des concessions en vue de

[M. Blais.]

trouver un terrain d'entente. Il semble que le gouvernement du Québec cherche la confrontation et le premier ministre a dit que nous prendrons les moyens nécessaires pour que les Québécois ne soient pas les victimes de cet entêtement du gouvernement québécois. En temps et lieu, si le gouvernement provincial ne se ravise pas et ne décide pas de supprimer la taxe de vente de 2 p.100 sur le reste des produits, comme je l'ai suggéré, nous aviserons.

**M. La Salle:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je pense qu'il est clair que les propos du premier ministre hier sont de la pure foutaise. Est-ce que le ministre des Finances est capable aujourd'hui de dire à la Chambre de quelle façon les Québécois pourront toucher cet argent? Étant donné les circonstances, je demande au ministre des Finances qui a un tant soit peu d'honneur de nous annoncer de quelle façon les Québécois pourront toucher cet argent, ne seront pas pénalisés, sans pour autant brimer la juridiction provinciale et le désir unanime de l'Assemblée nationale, et le ministre comprend ce que je veux dire.

**M. Chrétien:** Je suis content monsieur le président, de constater que l'honorable député est d'accord sur l'attitude que nous prenons lorsque nous disons que nous ne pénaliserons pas les Québécois. Nous avons l'année fiscale qui a commencé il y a exactement un mois et deux jours, ce qui veut dire qu'il nous reste dix mois et 28 jours pour régler le problème avant la fin de l'année fiscale.

\* \* \*

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DOIT IMPOSER UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR RÉGLER LA GRÈVE À RADIO-MUTUEL, AU QUÉBEC

**M. Irénée Pelletier (Sherbrooke):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail et en son absence à son secrétaire parlementaire.

Monsieur le président, puisque le bill C-8, Loi tendant à modifier le Code canadien du travail, a déjà été adopté par la Chambre et par le Sénat, le secrétaire parlementaire du ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre du Travail a l'intention d'appliquer dans les meilleurs délais la section de la loi permettant au ministre d'imposer une première convention collective, et plus précisément dans le cas du conflit à Radio-Mutuel, qui «perdure» déjà depuis 16 mois?

**M. Jacques Olivier (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur le président, nous avons reçu des instances des deux grandes centrales ouvrières du Québec nous demandant d'intervenir. Nous avons aussi reçu des recommandations de nos fonctionnaires. La loi a été adoptée. La sanction royale a été donnée. Il ne reste maintenant qu'à proclamer la loi et lorsque la loi sera proclamée, monsieur le président, nous verrons bien, et je pense bien que nous allons régler ce problème d'ici quelques semaines.